

# BIEN VIVRE A TROUY

## N°82



**3ème trimestre 2019**



### INVITATIONS

#### REUNION PUBLIQUE

Vendredi 20 septembre à 18h  
Espace Jean-Marie Truchot

présentant les résultats de l'étude de faisabilité et les différents scénarii d'aménagement du Château Rozé

#### JOURNEES DU PATRIMOINE

Dimanche 22 septembre  
de 10 h à 12h et de 14 h à 17h

Exposition de photos anciennes de Trouy  
et visite du Château Rozé

## EDITO DU MAIRE



Notre collectivité vous sensibilise très régulièrement sur toutes les mesures à prendre en matière de

De sécurité (dans nos écoles, nos bâtiments, la voirie, nos modes de déplacement, sur les chantiers, et les lieux de travail..) de tranquillité, de santé et d'enjeux environnementaux.

Respecter la législation sur l'utilisation des pesticides, veiller au comportement alimentaire, combattre le stress, lutter contre le gaspillage...sont autant d'actions de prévention pour préserver notre « mère Nature » et donc notre santé pour notre bien-être mais aussi celui de nos enfants.

En tant que truciens et citoyens, vous êtes sensibles à ces mesures et vous nous alertez également sur leur non-respect.

Vous avez mille fois raison car pour atteindre ces objectifs, chacun de nous doit s'interroger et mettre en pratique, à chaque instant, tous les petits gestes même ceux paraissant insignifiants, mais très vertueux, **pour faire disparaître les incivilités.**

Si la législation précise, par ses textes, le cadre général, l'application ne peut être que de la volonté de chaque citoyen.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, un bel été.

Gérard SANTOSUOSSO

## SOMMAIRE

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Page 2 :        | Edito et sommaire     |
| Page 3 :        | Nouveau lotissement   |
| Pages 4 à 5 :   | Travaux               |
| Pages 6 à 7 :   | Fiche Eté             |
| Pages 8 à 9 :   | Informations          |
| Pages 10 à 11 : | Enfance et jeunesse   |
| Page 12 :       | Seniors               |
| Page 13 :       | Sécurité              |
| Page 14 :       | Développement durable |
| Pages 15 à 16 : | Environnement         |
| Page 17 :       | C.C.A.S.              |
| Pages 18 à 23 : | Manifestations        |
| Page 24 :       | Contacts              |

## A L'INTÉRIEUR

Spécial finances

*Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction composé de Nadine Moreau, Roland Goguery, maires adjoints, Sylvie Francour, Directrice générale des services, Véronique Cartier et Valérie Georges, agents municipaux.*

*Impression réalisée par Valérie Georges.*

*Distribution effectuée par les élus.*

---

## 7 PARCELLES VIABILISEES EN VENTE DANS LE NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CHAMP DE LA PATURE » RUE DES ACACIAS A TROUY BOURG



En 2008, la Ville de Trouy a saisi l'opportunité d'acheter une parcelle d'environ 6 000 m<sup>2</sup> située à proximité du centre bourg. En 2017, la Ville a pu compléter la surface constructible par l'achat d'une parcelle contiguë.

Ces parcelles, adéquates à la réalisation de logements pour personnes âgées et à mobilité réduite, offrent plusieurs atouts d'accessibilité, d'implantation et de proximité des services existants sur Trouy Bourg (Poste, cabinet médical, pharmacie, épicerie, boulangerie, ...)

L'objectif du projet, financé par l'Etat et Bourges Plus, était de mettre en place un habitat mixte de qualité combinant des logements locatifs, dédiés aux seniors et aux personnes à mobilité réduite avec de petites parcelles pour des primo accédants ou des seniors souhaitant une habitation plus adaptée à leurs besoins.

L'implantation de ce projet a également permis de faire progresser l'aménagement de la rue des Acacias qui dessert le lotissement (extension des réseaux, enfouissement, reprise de la voirie et aménagements sécuritaires) et de prévoir la réalisation d'un passage piétonnier pour rejoindre l'avenue du Cabaret.

La première tranche de cette opération, s'agissant de la viabilisation et de la voirie provisoire, a été achevée le 31 mai 2019.

A l'issue de sa réalisation, le lotissement se composera de 14 constructions individuelles :

**A- 7 parcelles viabilisées et commercialisées par la Ville de Trouy - lots 1 à 7 de 347 m<sup>2</sup> à 449 m<sup>2</sup> ;**

**B- 1 parcelle qui accueillera 7 habitations individuelles à visée locative gérées par France Loire (lots 8 à 14).**

Tous les réseaux et VRD sont compris : eaux usées, eau potable, eaux pluviales, gaz, téléphone, espaces communs et voirie.

Pour les détails pratiques en matière d'urbanisme, le règlement du lotissement et le PLU s'appliquent. Le plan définitif d'implantation des lots sera édité en juillet 2019.

Le plan de composition du permis d'aménager (plan provisoire) est consultable en mairie.

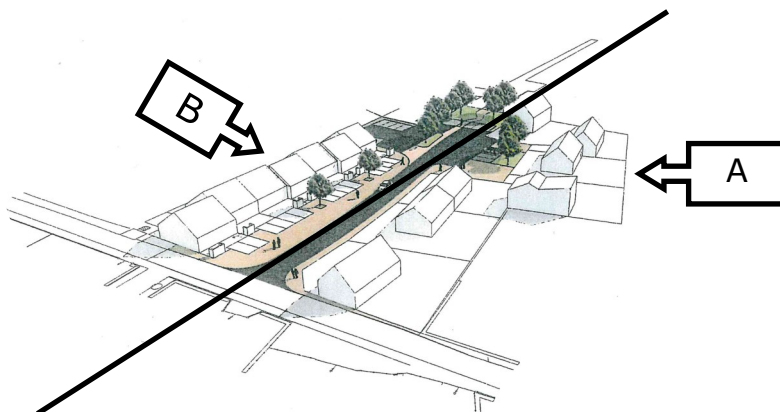
Par délibération du 11 juin 2019, le conseil municipal a fixé les prix de vente ainsi qu'il suit :

| N° Parcelle | 1      | 2      | 3      | 4      | 5      | 6      | 7      |
|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Prix € TTC  | 35 920 | 30 960 | 28 000 | 30 560 | 31 200 | 28 960 | 27 760 |

Les réservations des parcelles pourront débuter à compter du mois de juillet.

### **Si vous êtes intéressés pour réserver une parcelle**

Contactez la direction générale des services, Sylvie FRANCOUR au 02 48 64 78 15 ou Anne THANG au 02 48 64 78 14, en mairie sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie.





### **RUE DES ACACIAS**



Après une phase d'études réalisée par le Syndicat départemental d'énergie, les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été lancés en février 2019 sur la partie haute de la rue des Acacias (entre le garage et la mairie).

Les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications ont été enfouis et modernisés.

Les branchements de tous les particuliers ont été repris.

Les travaux vont se terminer début juillet avec la fin de la pose des lanternes d'éclairage public par l'entreprise CITEOS et les raccordements de télécommunications par la société ORANGE.

Le montant des travaux s'élève à 45 000 € pour la part communale.

### **BAR TABAC " Le Feeliane "**



La commune est propriétaire du bâtiment depuis le 15 février 2019.

Une consultation d'entreprises a eu lieu en février 2019 pour les travaux de réfection de la partie commerciale et de la partie logement.

13 entreprises différentes ont été sollicitées pour réaliser ce chantier sous la responsabilité du maître d'œuvre ARC Mo.

Les travaux ont démarré le 1<sup>er</sup> mars par les démolitions, l'évacuation des gravats, la sécurisation du chantier, la pose des coffrets de chantier, etc.

La véranda a été reprise en termes de structure, de vitrage et de toiture.

Le bâtiment a été raccordé au réseau d'eaux usées. Des cheminées ont été enlevées, la toiture a été reprise, l'isolation renforcée. Des toilettes pour personnes à mobilité réduite ont été réalisées. L'électricité, la plomberie, le carrelage, les peintures, le chauffage, les huisseries ont été refaits totalement.

L'appartement au 1<sup>er</sup> étage a été mis à nu pour refaire un solivage, un plancher et un cloisonnement neuf.

Les travaux se sont terminés le 7 juin 2019, avec 3 semaines de retard dues à la découverte de tuiles amiantées sur le toit de la véranda, entraînant un arrêt de chantier de 15 jours, puis une intervention de désamiantage non prévue au départ (le toit était initialement conservé en totalité).

L'exploitante, Mme HEULIN, a ouvert le mardi 12 juin.

La commune remercie le maître d'œuvre, M. LEFEVRE, et les entreprises qui ont réussi à réaliser ce chantier en 56 jours ouvrés, malgré les surprises structurelles, les tracasseries administratives, les doléances des douanes, de la Française des jeux, du Berry Républicain, d'Orange, ...

Le maire a offert le verre de l'amitié à tous les élus et les auditeurs à la suite du conseil municipal du 11 juin 2019.



### **ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT**



Les travaux sont terminés. La réception technique des ouvrages a eu lieu début juin 2019, par un bureau d'études agréé, en lien avec l'architecte M. Audebert et le bureau d'études thermiques SEITH.

Les agents du service technique et l'entreprise en charge de l'entretien des installations ont été formés sur les dispositifs techniques du nouveau matériel de chauffage, la centrale de traitement d'air et les différents aérothermes.



## **VOIRIE**



Des travaux de voirie sont programmés en juillet 2019 sur Trouy Nord :

- réfection des trottoirs route de Châteauneuf (de la mairie annexe jusqu'au feu tricolore),
- reprise de la voirie de la rue de la Rivelaïne (réparation de la canalisation des eaux pluviales, reprise de la structure et réfection des trottoirs),
- fin des trottoirs de la rue des Frères Lumière,
- réfection de la chaussée, reprise de bordures et de regards chemin du Gros Buisson,
- pose de bordures impasse de la Saunière.



## **TRAVAUX AU CABINET MEDICAL**



Depuis le 17 juin, les conditions d'accès au Cabinet médical, rue du Champ du Puits, sont difficiles. En effet, le projet d'agrandissement, porté par les médecins, d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>, comprendra un nouvel accueil et deux cabinets supplémentaires.

Le parking sera toujours accessible mais l'entrée du cabinet se fera par l'arrière. La durée des travaux est d'environ un an.

## **CHÂTEAU ROZÉ**

Les travaux et projets se poursuivent pour redonner vie à ce site magnifique très fréquenté par la population.

Ainsi, le Conseil municipal du 21 mai 2019 a validé le projet de création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé et a autorisé le maire à solliciter une subvention au titre de la "mise en oeuvre de la Stratégie Locale de Développement" déposée auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER du Pays de Bourges.

LEADER (liaison entre action de développement de l'économie rurale) est un axe du FEADER (fonds européen agricole et de développement de l'espace rural).

Les investissements projetés concernent l'ingénierie du projet, la rénovation de la serre et du kiosque, matériels, outils pédagogiques et de communication, pour un montant de 130 650 € TTC avec une aide de 104 520 €.

Le jardin potager commence à reprendre des couleurs puisque 400 m<sup>2</sup> ont été plantés en pommes de terre le 26 avril 2019 avec séances de désherbage les 29 et 31 mai (dans la bonne humeur).





## PENSEZ - Y !

### OPÉRATION "TRANQUILLITÉ VACANCES "

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, vous pouvez remplir le formulaire en ligne, l'imprimer et vous rendre au commissariat.

Cette action simple et gratuite est menée chaque année pendant les périodes de vacances.

Détails et inscription auprès du Commissariat de Bourges, 6 avenue d'Orléans, ☎ : 02 48 23 77 08.



### NOS AGRICULTEURS

Une vigilance est demandée auprès de nos agriculteurs concernant :

- **la circulation sur les voies publiques des engins agricoles (griffes, pics)** : veiller à bien sécuriser et signaler vos véhicules agricoles ;
- **le broyage et brûlage des pailles avec autorisation** : prendre toutes les précautions nécessaires ;
- **l'intensité sonore des travaux agricoles à proximité des habitations** : interrompre les travaux agricoles entre 22 h et 7 h sauf en cas de nécessité absolue.



### TROUBLES DE VOISINAGE

Comme tous les étés, nous passons du temps à l'extérieur et les bruits sont plus nombreux de jour comme de nuit :

- par un individu (cris, talons, chants, ...),
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- par un animal (abolements, ...),
- par des jeux (piscine, ...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de **tapage nocturne**.

**En journée**, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.

**Les nuisances olfactives** (barbecue, ordures, fientes, ...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

**Pour le bien être de tous, merci de limiter ces nuisances.**





## JE PEUX FAIRE MAIS ...

### HORAIRES DES BRUITS

Arrêté municipal 10/2012 du 19 janvier 2012

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

**Jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

**Samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**Dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de  
**8h à 19h les jours ouvrables.**

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d'y veiller.

**Moins on fait de bruit,  
Mieux on s'entend!**



### TAILLE DES HAIES ET BUISSONS

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité.

Afin d'éviter des accidents, la Ville de Trouy rappelle aux propriétaires **qu'il est obligatoire de procéder** à la taille et à l'entretien des haies.



## JE NE PEUX PAS FAIRE

### BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d'incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l'article 84 concernant l'élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit ainsi que leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.





### LA PAROLE AUX TRUCIDIENS



Mme Leduc, trucidienne, propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix plus attractifs.

Vous pouvez la contacter courant juillet au 06.03.41.23.80 pour la commande de cet automne.

**La livraison s'effectuera en septembre.**

**La Mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.**

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

### EXPRESSION DE LA MEMOIRE AU CIMETIERE DE TROUY



Le cimetière de TROUY est doté d'un espace cinéraire constitué de caves urnes, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dédié à la dispersion des cendres.

Face au deuil, nous comprenons l'importance du recueillement.

Nous vous rappelons donc les consignes édictées dans le règlement intérieur de notre cimetière :

- **s'agissant des cases de columbarium** : le dépôt de fleurs et objets n'est autorisé que sur la tablette située devant la case. Tout autre objet et attribut funéraire (ex : plaques) **est interdit**,
- **s'agissant du jardin du souvenir** : toutes plantations ou pose d'objets de toute nature sont interdits,
- **s'agissant des caves-urnes** : nous invitons chacun à limiter la quantité de fleurs ou objets afin de respecter un visuel agréable.

**Rappel** : des arrosoirs et outils disparaissent régulièrement du cimetière.

Merci de les laisser sur place en cas d'utilisation car ils seront utiles à d'autres.

### OUVERTURE DE L'ÉGLISE ÉTÉ 2019

Pendant la période estivale et en dehors des offices habituels, l'église sera ouverte au public du lundi 1<sup>er</sup> juillet au samedi 31 août de 15h à 18h.



### LA CANICULE



Lors des épisodes caniculaires, la Ville met en place, pour son personnel communal et notamment pour les équipes des espaces verts exposés aux conditions climatiques, des cycles de travail leur permettant de démarrer leur service à 7 heures.

## ERREURS CONSTATÉES SUR LES LISTES ELECTORALES



Dans nos précédentes éditions du «Bien Vivre à Trouy », nous vous avons informé du changement de gestion des listes électorales. En effet, tous les mouvements des listes électorales liés aux inscriptions et aux radiations sont désormais gérés par l'Insee sur la base du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) à l'aide d'un Répertoire Electoral Unique (REU).

Nous avons constaté, lors des élections européennes du 26 mai, un bon nombre d'erreurs intervenues lors de la reprise des fichiers par l'Insee au moment de la création du REU (erreurs de nom, de date et lieu de naissance, d'adresse).

Nous invitons tous les électeurs à vérifier les informations figurant sur la carte électorale qui leur a été transmise courant mai, **avant le scrutin des élections municipales de 2020.**

**Pour les électeurs nés en France hors Nouvelle Calédonie et Wallis & Futuna, toute demande de correction d'état-civil est à effectuer par l'électeur lui-même ou par une personne le représentant.**

**Un service en ligne est disponible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) à l'adresse suivante :**

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>**

**Tout électeur ne pouvant faire la démarche lui-même est invité à s'adresser en mairie.**

Nous précisons également que tout électeur inscrit sur la liste électorale de Trouy, n'ayant pas reçu sa carte en mai, est invité à se manifester en mairie.

Toutes les rectifications nécessaires seront opérées en vue de l'élection municipale qui aura lieu en 2020.

Rappel des démarches dématérialisées à disposition des électeurs :

- **[www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/verifier-inscription-electorale-bureau-vote/accéder au service en ligne](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/verifier-inscription-electorale-bureau-vote/accéder-au-service-en-ligne)** : permet à l'électeur de vérifier dans quelle commune il est inscrit,

- **[www.service-public.fr/papiers-citoyenneté/Elections/Nouvelle inscription](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté/Elections/Nouvelle-inscription)** : permet à l'électeur de s'inscrire en ligne sur une liste électorale,

- **[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454)** : permet à l'électeur de procéder à la rectification de son état civil.

## CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pouvez retrouver les procès verbaux des conseils municipaux sur le site [villedetrouy.fr](http://villedetrouy.fr), rubrique mairie/conseil municipal/délibération ou sur les panneaux d'affichage place du 8 mai 1945.

## DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE

À compter de septembre, les horaires de la bibliothèque changent. Vous pourrez vous y rendre le lundi de 16h30 à 19h.

Toujours à partir de septembre, un nouveau service, sous conditions, a été mis en place : le portage de livres à domicile.

Si vous avez un handicap ponctuel ou définitif, les bénévoles de la bibliothèque se proposent de vous apporter les livres à domicile.

Pour plus de précisions, vous pouvez les contacter au 02.48.64.72.25.



## SAISONNIERS ÉTÉ 2019

Le recrutement de jeunes pour des emplois saisonniers durant la période estivale répond à une volonté municipale menée en direction des jeunes de Trouy : il s'agit de leur donner l'opportunité d'approcher la vie active dans leur commune, d'accéder, pour la plupart, à une première expérience professionnelle (mineurs) et ainsi de se constituer un petit budget pour financer leurs projets personnels.



Les saisonniers interviennent au sein du service technique principalement aux espaces verts. Leurs horaires et missions sont établis conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville fait appel à des jeunes, âgés entre 16 et 18 ans, habitant la Commune. Chaque jeune est recruté une seule fois afin de permettre chaque année le renouvellement des candidatures.

Pour l'été 2019 :

4 jeunes âgés de 16 à 18 ans ont été sélectionnés et seront affectés aux espaces verts. Le recrutement respecte la parité puisque le recrutement concerne 2 garçons et 2 filles.

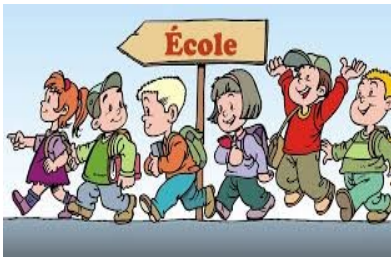
Le budget est de 4027.64 € toutes charges incluses.

Les jeunes percevront un salaire net de 566.69 € selon la période d'emploi et seront équipés par la collectivité de chaussures de sécurité.

Chaque saisonnier interviendra à raison de 17h30 par semaine sur les deux mois d'été du 8 juillet au 30 août 2019.



## RENTRÉE SCOLAIRE



La rentrée pour les enfants aura lieu le lundi 2 septembre 2019 à partir de 8h20 dans les 4 écoles de la commune.

La nouveauté de cette rentrée est la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans.

Si des familles ne se sont pas manifestées pour inscrire les enfants nés en 2016, cela est toujours possible en prenant rendez-vous auprès de Mme TANNEUR au 02 48 64 73 58.

## POINT INFO RENTREE

**Un point info rentrée aura lieu au Bourg et au Nord aux abords des écoles dès 8h afin que vous puissiez échanger avec vos élus et le personnel du Centre de Loisirs concernant les écoles ou le restaurant scolaire.**





### "JEUX D'ÉTÉ EN BERRY"

L'opération "Jeux d'été en Berry" est reconduite cette année en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher. Cette manifestation a pour objectif la découverte de nouvelles disciplines, en proposant plusieurs activités différentes par jour :

**Escrime, paint ball, pêche, équitation, poterie, théâtre, animation nature, hockey sur gazon, légos, et plusieurs activités sportives animées par l'UFOLEP.**

Cette manifestation, réservée aux jeunes de 12 à 17 ans domiciliés à Plaimpied-Givaudins et sur le canton de Trouy, **se déroulera à Plaimpied Givaudins du 15 au 19 juillet 2019.**



Une contribution de 20 € est demandée par la commune aux familles, par enfant et pour la semaine. Le nombre d'enfants est limité à 30 et l'inscription se fait obligatoirement pour la semaine complète, en mairie, **avant vendredi 5 juillet 2019.**

**Pièce à fournir : bulletin d'inscription** à télécharger sur le site [plaimpied-givaudins.fr](http://plaimpied-givaudins.fr) rubrique vie locale/enfance jeunesse/maison des jeunes/jeux d'été en Berry et **règlement** par chèque à l'ordre du Trésor Public

Pour plus de renseignements, contacter la Mairie de Plaimpied Givaudins au 02 48 50 88 60 ou la Maison des Jeunes au 02 48 25 01 38.

### DISPOSITIF « JE M'INVESTIS POUR TROUY »



La municipalité en partenariat avec les associations de la Commune propose d'associer les jeunes dans les diverses manifestations organisées à Trouy.

A travers le dispositif «Je m'investis pour Trouy», **les jeunes âgés de 16 à 17 ans** ont l'opportunité de découvrir le fonctionnement de leur commune, de s'investir pour elle tout en étant récompensés pour leur action, en effectuant des missions citoyennes qui durent 3h et sont gratifiées à hauteur de 15 €.

En 2018, ce sont **44 missions réalisées par 20 jeunes** tout au long de l'année allant de l'aide à la préparation de thés dansants, de vin d'honneur, lors des bourses aux vêtements, jouets, brocante, etc.

Ce dispositif est très apprécié par les associations pour l'échange avec les jeunes.

**Vous avez 16 ou 17 ans, venez-vous inscrire aux missions citoyennes.**

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie (place du 8 mai 1945) ou à télécharger sur le site internet [www.villedetrouy.fr/service\\_enfance](http://www.villedetrouy.fr/service_enfance).

Contact :  
Mme Anne THANG au 02.48.64.78.14 ou [anne.thang@ville-trouy.fr](mailto:anne.thang@ville-trouy.fr)

## ATELIERS SENIORS

Ouverts à tous



JEUX DE SOCIÉTÉ ET TRICOT au préfa de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) – les 9 et 23 septembre – les 7 et 21 octobre – les 4 et 18 novembre – le 2 décembre.

**Pour info, 260 couvertures ont été remises au Secours Populaire.**

MARCHE NORDIQUE (avec ou sans bâtons) :

Le 2 septembre à 14h30 : chemin des Coudres (côté route de Châteauneuf).

Le 28 octobre : bois du Château Rozé - rendez-vous à 14h30 sur le parking du stade.

### BISTROT POESIE

Lundi 14 octobre à 15h au bar " Le Feeliane" (anciennement chez Denise) avec les "Filles de Saint-Pierre" qui diront des poèmes de Prévert et de Couté. Ouvert à tous.

### BISTROT TRICOT

Lundi 25 novembre à 14h30 au bar "Le Feeliane" (anciennement chez Denise), apporter votre matériel - ouvert à toutes.

### ATELIER GYM EQUILIBRE

chaque jeudi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30 sauf pendant les petites vacances et juillet-août. Renseignements au 06 78 20 43 87 ou 06 77 19 76 10.



### A noter

La municipalité a la possibilité de faire revenir le bus numérique si le nombre d'inscriptions est suffisant. Inscriptions au 02 48 20 38 51.

Le Bus numérique accompagne les seniors dans la découverte du digital grâce à des ateliers dans un véhicule moderne et entièrement aménagé, il est équipé d'ordinateurs, de tablettes numériques et de smartphones. Il offre un service de proximité grâce à des postes informatiques embarqués et connectés et permet aux retraités de se familiariser avec les nouvelles technologies et leurs différentes utilisations.

D'autre part, pour approfondir les connaissances numériques, 5 séances de 2 heures chacune (sécurité internet, consultation des sites, ...) seront également proposées si le nombre d'inscrits est suffisant. S'inscrire au 02 48 20 38 51.

Renseignements au 02 48 20 38 51

Toutes nos activités sur facebook « les seniors à Trouy »

## **RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES IMPORTANTES À RESPECTER POUR MIEUX SUPPORTER LA CANICULE**

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenir votre maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets dans la journée,
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, etc.),
- Boire environ 1,5 l d'eau par jour (ne pas boire d'alcool),
- Penser à donner des nouvelles régulièrement à l'entourage (famille, amis, voisins, ...).



### **URGENCE**

**Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur appeler immédiatement les secours en composant le 15.**

## ENQUÊTE POLICE DE SECURITE

Le Ministère de l'Intérieur lance une enquête sur la police de sécurité au quotidien.

Si vous complétez le formulaire de contact ci-joint, vous donnerez votre avis de manière anonyme sur votre ressenti des activités des services de police.

**Formulaire à déposer en mairie** qui l'adressera à un organisme "l'Université Savoie Mont-Blanc", en charge de cette étude. Cette université vous contactera par mail ou par téléphone.

**POLICE DE SECURITE DU QUOTIDIEN**  
Protéger, garantir et servir.

Formulaire de contact  
Enquête de Satisfaction PSQ

Type de contact :  
☐ Inscription via l'affiche ☐ Recrutement terrain

Comment souhaitez-vous répondre à notre enquête sur la PSQ ?  
☐ Par internet Courriel :

☐ Par téléphone Votre numéro de téléphone :

**Mieux vous connaître :**

**Vous êtes :**

☐ Une femme  
☐ Un homme

**Votre tranche d'âge :**

☐ 18 à 24 ans ☐ 25 à 34 ans  
☐ 35 à 44 ans ☐ 45 à 54 ans  
☐ 55 à 64 ans ☐ + de 64 ans

**Nom de votre commune de résidence :**

**Votre code postal :**

**Vous êtes :**

☐ Agriculteur exploitant  
☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure  
☐ Employé  
☐ Retraité

☐ Artisan, commerçant et chef d'entreprise  
☐ Profession intermédiaire  
☐ Ouvrier  
☐ Autre personne sans activité professionnelle

**Zone :**

☐ Zone Police  
☐ Zone Gendarmerie

☐ QRR  
☐ Zone rurale  
☐ Banlieue

**Votre type de quartier :**

☐ ZSP  
☐ Zone périurbaine  
☐ Centre ville

☐ QPV  
☐ Zone pavillonnaire

**Département :**

**Circonscription de Police\* ou Brigade :**

\* Circonscription (ou Commissariat) de Sécurité Publique ou Arrondissement pour Paris

## LE SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION



Alerte à la population

Notre commune vient de se doter d'un **système d'alerte à la population disponible 24h/24 et 7j/7** qui permet de vous prévenir par **SMS, mail ou appel** sur votre téléphone fixe ou mobile.

Lorsque la commune connaît un évènement présentant un risque majeur pour la population (canicule, accident, catastrophe naturelle, forte intempérie, incendie, etc.), ce système d'alerte facilite la communication d'urgence auprès des habitants et permet même de cibler les personnes à contacter par quartier, voire même par rue.

**Inscrivez-vous dès maintenant afin de pouvoir être averti en cas d'évènements majeurs sur votre commune.** Toutes les informations vous concernant ne sont pas communiquées.

Pour les habitants non inscrits dans l'annuaire ou inscrits sur liste rouge ou tout simplement pour modifier ou ajouter un numéro de téléphone, un mail, etc., l'inscription est nécessaire soit :

- sur le site internet de la commune [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)
- sur le site de Bourges Plus : [www.agglo-bourgesplus.fr/](http://www.agglo-bourgesplus.fr/)
- directement en mairie pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet.

## ROULER SUR LE TROTTOIR

De plus en plus d'enfants roulent très vite sur le trottoir, sans surveillance, pour se rendre à l'école.

Même si les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler à vélo sur un trottoir et malgré la vigilance des riverains, un accident peut très vite survenir.

Nous vous remercions de surveiller vos enfants.



## LES ECO-GOBELETS REUTILISABLES



Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets qui vise à réduire de 7 % le tonnage des déchets ménagers et assimilés sur une période de 5 ans (2015-2011), Bourges Plus met à la disposition des collectivités ou des associations type loi 1901 de son territoire des éco-gobelets.

Ces gobelets de 25 cl et marqués Bourges Plus sont lavables et devront se substituer aux gobelets à usage unique.

Deux services sont proposés :

- le don dans la limite de 1 000 gobelets (lavage par la collectivité ou l'association),
- le prêt pour des quantités au-delà de 1000 unités pour des événements ponctuels (le bénéficiaire devra rendre les éco-gobelets lavés, en nombre et état sanitaire identique à leur remise).

Une convention pour chaque service est signée entre le bénéficiaire et Bourges Plus pour préciser les actions et engagements des deux parties, notamment mettre un dispositif de consigne.

La commune de Trouy, déjà sensibilisée dans la problématique de réduction des déchets, s'est inscrite dans cette opération et la mettra en œuvre, autant que possible, dans les manifestations qu'elle organise.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

La Municipalité offre tous les ans un arbre ou un arbuste aux nouveaux arrivants. Vous êtes concernés si :

- votre permis de construire a été achevé en 2018,
- vous avez acquis un bien sur la commune en 2018.

Vous pouvez dès maintenant téléphoner au 02.48.64.78.13 ou par mail à [valerie.georges@ville-trouy.fr](mailto:valerie.georges@ville-trouy.fr).



## PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Depuis sa prescription le 7 décembre 2015 et les différentes étapes qui ont jalonné son élaboration, le projet de PLUi arrive dans sa phase finale au terme des 12 réunions du comité de pilotage, 5 ateliers thématiques et 16 réunions publiques de concertation dans les communes.

Le Conseil communautaire de Bourges Plus du 24 juin 2019 a arrêté le projet de PLUi.

Quatre étapes suivront :

### Etape 1 (juillet à septembre 2019) :

- Consultation des communes qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre un avis
- Consultation des personnes publiques associées pour avis (Etat, Région, Département, chambres consulaires....)
- Présentation devant la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers)

### Etape 2 :

- Enquête publique d'un mois (chaque habitant pourra émettre un avis)
- Rapport du commissaire-enquêteur (ou commission d'enquête)

### Etape 3 :

- Analyse des avis et remarques par le comité de pilotage
- Ajustements éventuels des pièces du PLUi
- Conférence intercommunale des maires

### Etape 4 : (fin décembre 2019)

- Approbation du PLUi en Conseil communautaire





## VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m<sup>3</sup> sur la base d'1m<sup>3</sup> au minimum et sur inscription **jusqu'au 20 septembre 2019**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : [mairie@ville-trouy.fr](mailto:mairie@ville-trouy.fr),
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 1<sup>er</sup> et jeudi 3 octobre** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement** (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public).

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02.48.64.78.19.

**COUPON-REPONSE AU DOS**

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Le déploiement de la fibre optique se poursuit toujours à bon rythme même si les concitoyens s'impatientent dans certains secteurs.

Un état du déploiement au 30 avril 2019 sur les 14 communes de l'agglomération (Lissay-Lochy et Vorly n'en faisaient pas partie au moment de la signature de la convention FttH Orange - Bourges Plus) a été communiqué par Orange.

Il en ressort que, sur les 1917 logements de Trouy, 1802 sont adressables (94 %) (armoires installées) et 1 031 sont raccordables (53,8 %).

Au 31 décembre 2019, tous les logements seront adressables et 1 385 logements seront raccordables (72,2 %). Tout devrait être achevé au 31 décembre 2020 suivant les termes de l'avenant à la convention qui vient d'être signé entre les deux parties.

Pour information, Trouy se situe au 3<sup>ème</sup> rang concernant l'avancement du déploiement, derrière Bourges et Saint-Doulchard.

Malheureusement et depuis le début subsistent toujours des problèmes de déploiement en aérien dans certains secteurs et ce n'est pas faute d'intervenir régulièrement auprès de l'opérateur Orange pour que "ça se débloque" !

## INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

**À retourner au plus tard le 20 septembre 2019 en Mairie**

Nom Prénom.....

Adresse : .....

Tél. : .....

Quantité à prendre : .....

**Date d'enlèvement de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30**

**Mardi 1<sup>er</sup> ou jeudi 3 octobre 2019**

(Rayez la date inutile)

**Je joins mon chèque d'un montant de ..... à l'ordre du Trésor Public.**



### DECHETS VERTS sous conditions

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

**Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.**

**La quantité ne doit pas dépasser 1m3.**

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, **il est fortement conseillé** aux bénéficiaires de ce service de se procurer dans le commerce **des sacs spécifiques déchets verts** qui seront vidés directement dans la benne par nos

services et laissés aux propriétaires. Ces sacs d'une valeur d'environ de 9 à 15 € l'unité se trouvent dans les magasins spécialisés type jardinerie.

**Ils présentent les avantages suivants :**  
*Sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.*

### DATES DE RAMASSAGE

#### SEPTEMBRE

Lundi 9 au NORD  
Jeudi 19 au BOURG

#### NOVEMBRE

Lundi 18 NORD  
Jeudi 21 BOURG

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES

| TROUY           |                                              |                                     | BOURGES (Les Danjons)                        |
|-----------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|
|                 | <b>ÉTÉ</b> à partir du 1 <sup>er</sup> avril | <b>HIVER</b> à partir du 2 novembre | Fermée les jours fériés                      |
| <b>Lundi</b>    | 9h-12h / 15h-18h                             | 9h-12h / 14h-17h                    | Lundi au samedi<br>10h à 12h et de 14h à 18h |
| <b>Mercredi</b> | 15h-18h                                      | 14h-17h                             |                                              |
| <b>Vendredi</b> | 15h-18h                                      | 14h-17h                             |                                              |
| <b>Samedi</b>   | 9h-12h / 14h-18h                             | 9h-12h / 14h-17h                    |                                              |
| <b>Dimanche</b> |                                              |                                     | 10h-12h                                      |

### BOURSE AUX ETUDES



Le C.C.A.S. accorde une **bourse aux études** à certains étudiants.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- présenter un dossier détaillé de votre projet (études envisagées, démarches entreprises, aides financières sollicitées, ...),
- présenter les justificatifs de ressources du foyer (salaires, allocations, indemnités, pensions alimentaires perçues, ...).

Si le quotient familial de votre foyer est inférieur ou égal à **730 €**, votre demande sera étudiée par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Pour la remise d'un dossier de demande d'aide, vous pouvez contacter **Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.**

### ACCIDENTS CLIMATIQUES

Nous vous invitons à rester vigilants face aux risques d'accidents climatiques qui peuvent avoir un impact important sur la vie quotidienne des personnes les plus vulnérables.

Si vous n'êtes pas encore inscrit et si vous remplissez les conditions suivantes :

- être âgé de 65 ans et plus,
  - être âgé de 60 ans et plus et déclaré inapte au travail,
  - être reconnu adulte handicapé,
- vos coordonnées peuvent être ajoutées sur la liste communale sur simple demande.

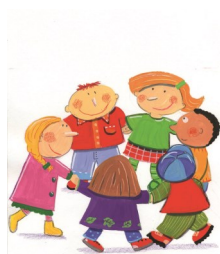


Cette liste pourra être transmise en Préfecture en cas d'alerte pour une éventuelle intervention des services sanitaires et sociaux.

**La cellule de crise du C.C.A.S.**, mise en place afin de réagir dans les meilleurs délais en cas de phénomènes climatiques ou incidents importants, prendra contact avec les personnes inscrites sur cette liste, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas de difficulté particulière liée à cette situation exceptionnelle.

**Pour vous inscrire,  
vous pouvez contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78  
ou la mairie au 02.48.64.78.18**

### AIDE AUX VACANCES D'ÉTÉ



Le C.C.A.S. renouvelle son action en faveur des **familles truciennes** en accordant une aide aux vacances pour les séjours effectués au Centre de Loisirs de Trouy.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez en faire la demande et :

- soit avoir reçu l'attestation **Temps Libre** de la C.A.F.,
- soit avoir un quotient familial C.A.F. **inférieur ou égal à 730 €.**

Si l'aide vous est accordée, le C.C.A.S. prendra en charge une semaine de séjour au Centre de Loisirs en journées complètes ou bien deux semaines en 1/2 journées pour chacun de vos enfants. Le montant de l'aide sera directement déduit de votre facture.

**Attention :** cette aide n'est pas cumulable avec toute autre prestation de votre employeur.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter **Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.**

---

## ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

### JUILLET

7 Brocante, Nature Tradition Trucidienne



### SEPTEMBRE



|            |                                                 |
|------------|-------------------------------------------------|
| 7 et 8     | Fête des Flots, Trouy Temps Libre               |
| 8          | Randonnée des Flots                             |
| 13, 14, 15 | Festival Rock'n Roll, Rock' in Berry            |
| 20         | Réunion publique sur le devenir du Château Rozé |
| 22         | Thé dansant, Espoir Trucydien                   |
| 28         | Fête du Sport (sous réserve), Municipalité      |
| 29         | Thé dansant, AAAEMD                             |

## AUTRES LIEUX

**12 juillet**, à partir de 19h, Fête nationale, Trouée verte (voir affiche p 20)

**2 septembre**, 8h, Point info rentrée scolaire, place des écoles de Trouy

**22 septembre**, Journée du patrimoine, visite du Château Rozé

### Commémorations au monument aux morts



**Dimanche 21 juillet, 11h30**, Commémoration "Victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France".

**Mercredi 25 septembre, 18h30**, Commémoration "Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives".

### TERRAINS DE TENNIS

Les terrains de tennis sont ouverts aux trucidiens les mercredis et les dimanches de 8h00 à 20h00.

Il est bien entendu que les terrains sont destinés à la pratique du tennis et non à celle du foot ou du cross. Par ailleurs, aucun engin n'est autorisé dans l'enceinte (vélo, scooter, ... ).

Nous comptons sur le sens civique de nos jeunes.



### ENTRAÎNEMENTS DE VOLTIGE AÉRIENNE

Dans le cadre des Championnats du Monde de Voltige Aérienne qui se dérouleront à Châteauroux du 22 au 31 août 2019, l'équipe de France effectuera des entraînements à l'aéroport de Bourges du 14 au 19 août entre 9h/12h et 14h/18h30.

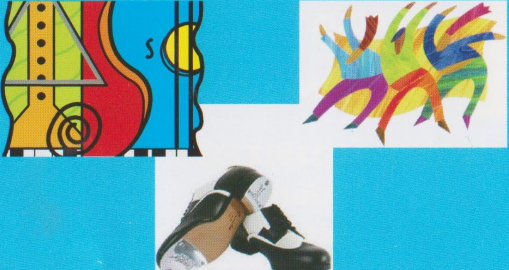
Merci de votre compréhension.



# MUSICA' DANSE

POLE D'ACTIVITES ARTISTIQUES  
SCHERZO

## à TROUY



- \* INSTRUMENTS
- \* CLAQUETTES
- \* DANSES EN LIGNES

TEL : 02 48 24 96 23 / 06 11 10 94 92

SPORT Gym Adultes Trucidienne FITNESS



renforcements musculaires,  
activités cardio-vasculaires,  
L.I.A., step, zumba...

Découvrez, pratiquez !



Renseignements au 06 75 51 18 36 ou au 02 48 64 78 53

**Section Judo de Trouy**




Le Bourges Judo anime une section à Trouy pour les enfants de 5 à 12 ans.  
Le judo est un sport attrayant aux valeurs éducatives reconnues et inspirées par son code moral.

**A partir de 5 ans**



**Essai sans engagement**  
**Nouvel Educateur**

**COURS LE MARDI**  
enfants nés en 2013-2014 : 17h  
enfants nés avant 2013 : 18h  
**INSCRIPTIONS SALLES DES SPORTS A PARTIR DU 3 SEPTEMBRE**

**LA POLITESSE**  
c'est le respect d'autrui  
**LE COURAGE**  
c'est de faire ce qui est juste  
**LA SINCERITE**  
c'est d'exprimer sans déguiser sa pensée  
**L'HONNEUR**  
c'est d'être fidèle à la parole donnée  
**LA MODESTIE**  
c'est de parler de soi-même sans orgueil  
**LE RESPECT**  
sans respect aucune confiance ne peut naître  
**LE CONTROLE DE SOI**  
c'est de savoir se maîtriser, contrôler sa colère  
**L'AMITIE**  
c'est la plus pure des sentiments humains

Renseignements : [www.bourgesjudo.com](http://www.bourgesjudo.com)  
[bourgesjudo@orange.fr](mailto:bourgesjudo@orange.fr) 02.48.70.45.13

Logos: OBRIATIS, VILLA PIZZA, BOURGES, ENGIE, MONIN, CHES, FF Judo

# KRAV MAGA

## SELF-DEFENSE

**Admission gratuite**



**TROUY**

Une méthode pédagogique unique,  
des techniques simples,  
une ambiance conviviale

homme et femme à partir de 15 ans

- ✓ apprendre à se défendre
- ✓ développer sa force mentale
- ✓ améliorer sa condition physique

**KMG TROUY**  
KRAV MAGA GLOBAL

**GROUND FORCE**  
METHOD

Salle de sport - avenue du Cabaret 18570 Trouy

Contact | Cédric 07 66 13 13 20 | [kmg18cher@gmail.com](mailto:kmg18cher@gmail.com)  
[www.kmg18.fr](http://www.kmg18.fr) @KravMagaBourgesTrouy



Vous êtes amateur de photographie ?

La ville de Trouy organise un grand  
Concours Photo :

« **Réalisez la prochaine couverture du bulletin municipal** ».  
**Photographiez la ville de Trouy**

La photo lauréate du concours illustrera la  
couverture du prochain bulletin municipal  
2020.

Tout le monde peut participer. Vous pouvez présenter  
jusqu'à 2 photos par participant. Vous avez jusqu'au  
31 octobre 2019 pour remettre vos chefs d'œuvre.

À vos appareils, PHOTOGRAPHIEZ !

**VENDREDI 12 JUILLET 2019**

**Trouée verte**

**rue des Frères Lumière à Trouy nord**

**19h Apporter votre pique nique**

**21h45 Retraite aux flambeaux**

**23h Feu d'artifice**

**Bal animé par Régis Animation**

Organisés par l'association des ASSMAT et la Municipalité de Trouy

**Vide-greniers**  
DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE  
D'EMPLACEMENT DE DÉBALLAGE  
(à retourner avant le 5 juillet à Daniel AILLIOT 4 allée des brigamilles 18570 Trouy)

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
Tél. :  
Type de déballe : Métrage désiré :  
**Pour les particuliers :**  
N° carte d'identité :  
Délivré le : Par :  
Immatriculation du véhicule :  
**Pour les professionnels :**  
Raison sociale :  
N° SIRET ou RC :  
N° carte d'identité :  
Délivré le : Par :  
Immatriculation du véhicule :



- L'association précise qu'après 8 heures, les emplacements réservés non utilisés, redeviendront vacants.
- Toute demande d'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de la photocopie (recto-verso) de la carte d'identité.

A : le :  
Signature

**PHOTOGRAPHIEZ VOTRE VILLE**  
CONCOURS PHOTO



**Réalisez la prochaine couverture  
du bulletin municipal.**

Vous avez jusqu'au 31 octobre 2019  
pour remettre vos chefs d'œuvre

Tout le monde peut participer. Vous pouvez présenter jusqu'à 2 photos par participant

Envoyer vos photos avec nom prénom, âge, adresse, numéro de téléphone, mél,  
à [valerie.georges@ville-trouy.fr](mailto:valerie.georges@ville-trouy.fr)

Règlement et informations sur [villedetrouy.fr](http://villedetrouy.fr)



**NATURE TRADITION  
TRUCIDIENNE**  
NATURE TRADITION  
TRUCIDIENNE

**Dimanche 7 JUILLET 2019**

**TROUY-BOURG**

**(abords espace Jean marie TRUCHOT)**

**VIDE GRENIER /BROCANTE**

(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)  
(Avec sandwichs saucisses, merguez..., crêpes et tartes...)  
Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire  
Avec un minimum de 5 mètres  
(Par voiture entrante et 2 m pour 1 remorque)  
Accueil et installation à partir de 6 heures

Renseignements et réservations auprès de :  
Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48  
Adresse mail : [naturetradition@outlook.fr](mailto:naturetradition@outlook.fr)

ipns



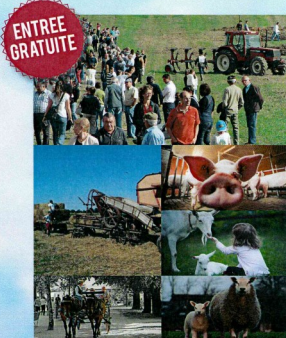


**FÊTE AGRICOLE**  
LEVET / CHATEAUFORT  
*Canton de Trouy*

24 août 2019

**A LEVET, LIEU-DIT «LA BROSE»**

**ENTRÉE GRATUITE**



**9H00/19H00 - ANIMATIONS**

- PRÉSENTATION DES ANIMAUX
- MARCHÉ FERMIER
- EXPOSITION DU MATÉRIEL ANCIEN
- BATTAGE À L'ANCIENNE
- EXPOSITION PHOTOS
- PRÉSENTATION DE MATÉRIEL INNOVANT
- ANIMATIONS POUR LES ENFANTS
- CONCOURS DE LABOURS CANTONAL (14H00)
- BUVETTE - RESTAURATION SUR PLACE
- REMISE DES PRIX du concours de labours

**20 H00 - BOEUF À LA BROCHE**  
ANIMÉ PAR UN DJ - RÉSERVATIONS AVANT LE 15 AOÛT  
Au 06 08 31 03 12 ou 06 25 01 26 68  
ou [feteagricole@nordnet.fr](mailto:feteagricole@nordnet.fr) (places limitées)

**22 H00 - FEUX D'ARTIFICE**

**Fête des Flots**  
**TROUY** #31  
près de l'espace J.M. Truchot

7 et 8 septembre 2019

Association  
**TROUY TEMPS LIBRE**  
<http://trouytempslibre.free.fr>  
E-mail : [trouytempslibre@free.fr](mailto:trouytempslibre@free.fr)



**TROUY-BOURG**  
**8 SEPTEMBRE 2019**

L'ENTENTE DES MARCHEURS DE TROUY ORGANISE SA

**RANDONNEE**  
**MARCHE DES FLOTS**  
20KM/3,50E. 15KM/3E. 10KM/2,50E. 6 KM /2E

**DEPARTS : 7H30 à 10H**

PREFA ANCIEN CENTRE DE LOISIRS  
PRES DE L'EGLISE TROUY-BOURG

06 29 65 74 87

IPNS

PUCES DES FLOTS

**TROUY**










**Dimanche**  
**8 septembre 2019**  
à partir de 6 heures

**2 euros le mètre**  
réservation 4 mètres minimum  
06 63.88.91.26 - sms acceptés



## SAMEDI ET DIMANCHE - 10H30 SUR LE SITE EN ACCÈS LIBRE



STANDS VINTAGE · DISQUES · FRINGES · ACCESSOIRES · JEU ET MOBILIERS...  
TATTOO · BARBER SHOP CARLITO & LOLA RETRO SHOPPER · RESTAURATION SUR PLACE  
RASSEMBLEMENT DE VOITURES / MOTOS AMÉRICAINES / FRANÇAISES. HOT RODS, KUSTOMS PRÊTS...  
CRUISE AU ALENTOURS · DÉPART VERS TAHITI (DURÉE À MIN)



Réervations possibles  
jusqu'au 1er septembre  
à l'adresse suivante :  
à votre adresse pour le site  
des Billans

---

### VEN 13 SEPT.

19H - Ouverture du Festival  
Tahiti - Ouverture des portes de la salle de concert  
DJ MANUÛ / DJ KONINE / DJ JAY MOONROCKET / DJ ROCKABILLY MANIAK  
Record hop jusqu'à 2h30

**21H - 22H**

**The Royal Flush (Ch)**  
Rockabilly Rock'n'Troll (Migraine Records)  
Oldies Records (Vinyl Records)

**22H30 - 23H00**

**The Doof Brothers (Us)**  
Rockabilly / Rhythmy / Funky/Funk (El Tero Records)

**00H00 - 1H00**

**The Round Up Boys (De)**  
Rockabilly/Rock'n'Troll (Rhythm Bomb Records)

### SAM 14 SEPT.

19H - Ouverture des portes de la salle de concert  
DJ LINE GONE PETER / DJ SONJA STOMP / DJ TOF - DUFF - Record hop jusqu'à 2h  
**20H00 - 21H00**  
**John Lewis (Wk)**  
Rockabilly - Rock'n'Troll (Migraine Records)  
**22H00 - 23H00**  
**The Mite Howlers (Fr)**  
1950's Rockabilly / Early 60's Rockers (Ruby Records - Sleazy Records)  
**23H00 - 01H00**  
**Muscat Bontempi & his Lee (De)**  
Rockabilly - Rock'n'Troll - Rhythmy Sleazy Records - Migraine Records - Stag-G-Lee Records - Tail-Tie Records  
**1h-2h**  
**The Vangas Brothers (Msa)**  
Rockabilly Rock'n'Troll (Wild Records)

---

## CONCERTS EN PLEIN-AIR L'APRÈS-MIDI EN ACCÈS LIBRE

SAMEDI 15H  
**Eddie And The Heat Seats (Fr)**  
Rockabilly (Rhythm Bomb)



DIMANCHE 14H  
**East And The Overtones (Fr)**  
Late 50's / Early 60's Wild Rock'n'Troll



**BULLETIN DE RÉSERVATION**

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Standard - nombre de billets :                       | à 17 € total |
| Passe 2 jours :                                      | à 27 € total |
| à verser à l'avance et en espèces sur place          |              |
| Réservation par chèque à l'ordre de Michel du Massey |              |

Personnel :

Date limite :

Dimanche 29 septembre 2019  
Espace J-M Truchot  
**THE DANSANT**  
Organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités



Orchestre  
**NICOLAS  
PASQUET**

**15 h**

**Entrée  
10 €**

**Trucydanse**



**nouveau concept**

**Danses en ligne**

**Rock**

**Danse de Salon**

Renseignements: horaires, tarifs, reprise des cours...  
Dès le 19 août 0611302836 ou 0609622977

**TOUS LES MERCREDI**  
Salle des fêtes  
Espace Truchot - TROUY  
06 11 30 28 36 - 06 09 62 29 77  
[trucydanse@sfr.fr](mailto:trucydanse@sfr.fr)



A colorful illustration of three children playing with clothes on a line. A girl in a pink dress is on the left, a boy in a green shirt and blue pants is in the center, and a boy in a grey shirt and blue pants is on the right. They are surrounded by various items of clothing hanging on a line, including a red dress, an orange shirt, blue pants, and a red shirt. A small orange cat is also present.



# JEROME GAUTHIER

**A musician**

| Lundi                               | Mardi                               | Mercredi                                                               | Jeudi                                                                  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>LA CHAÎTE</b><br>10h45 – 11h30   | <b>SANCTIONS</b><br>10h30 – 11h15   | <b>ST-AMAND-MD</b><br>10h30 – 11h45                                    | <b>LA CHAÎTE</b><br>10h45 – 11h30                                      |
|                                     | <b>TROUJ</b><br>10h30 – 11h45       |                                                                        |                                                                        |
|                                     | <b>PLAINVILLE</b><br>10h30 – 11h45  | <b>DES S&amp;S</b><br>10h30 – 11h45                                    | <b>DES S&amp;S</b><br>10h30 – 11h45                                    |
|                                     |                                     | <b>SMS épinglés, yps individuel sur pds individuel sur rendez vous</b> | <b>SMS épinglés, yps individuel sur pds individuel sur rendez vous</b> |
| <b>DUN/AIRON</b><br>15h40 – 16h45   | <b>VERNAIS</b><br>14h00 – 15h15     | <b>OTRE ET VLD</b><br>14h00 – 17h00                                    |                                                                        |
|                                     |                                     | <b>DES S&amp;S</b><br>14h00 – 17h00                                    |                                                                        |
| <b>REZAY</b><br>16h15 – 17h05       | <b>BAUDY</b><br>17h00 – 18h15       | <b>CHÉZAL-BENO</b><br>18h00 – 19h15                                    | <b>SOYEN-</b><br>16h15 – 17h00                                         |
| <b>REZAY</b><br>17h45 – 18h45       | <b>REZAY</b><br>17h45 – 18h45       | <b>LIENRIÈRES</b><br>18h00 – 19h15                                     | <b>SEPPANE</b><br>16h15 – 17h00                                        |
| <b>DES S&amp;S</b><br>18h45 – 19h15 | <b>DES S&amp;S</b><br>18h45 – 19h15 | <b>LAOCHER P&amp;S</b><br>18h45 – 19h15                                |                                                                        |
| <b>ST-AMAND-MD</b><br>19h15 – 20h30 | <b>TOUCHAY</b><br>19h00 – 20h15     | <b>CHÉZALMILLANT</b><br>19h00 – 20h30                                  | <b>DUN/AIRON</b><br>17h45 – 18h45                                      |
|                                     |                                     | <b>DES S&amp;S</b><br>19h00 – 20h30                                    | <b>DES S&amp;S</b><br>17h45 – 18h45                                    |
|                                     |                                     | <b>DES S&amp;S</b><br>19h00 – 20h30                                    | <b>DES S&amp;S</b><br>17h45 – 18h45                                    |

- (1) Chants mantras et relaxation : Chaque 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois
- (2) En partenariat avec La Gym Lignéroise au Dojo de Lignières
- (3) Enseignements yogique et méditation
- (4) Chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine du mois : yoga sur chaise  
Chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semaine du mois : yoga pour patients  
CHS Dun et Ainay-le-Château

**Les vendredis et samedis :** Soins énergétique, yoga prénatal et yoga individuel sur rendez-vous

**Mairie de Trouy**  
**Place du 8 mai 1945**

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96  
Mail : mairie@ville-trouy.fr, Site : villedetrouy.fr,

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h  
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h  
Mercredi 9h à 12h  
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h  
Vendredi 9h à 17h

**Fermeture le 16 août**  
**ASTREINTE 06 82 30 92 02**

**Mairie annexe**  
**Route de Châteauneuf**  
Tél. : 02.48.21.08.04

**Horaires d'ouverture :** Mercredi 14h à 16h

**Fermeture du 27 juin au 3 septembre**

**Centre de loisirs "RIBAMBELLE"**  
**1 allée des Anémones**

Tél : 02.48.64.73.58  
Mail : enfance@ville-trouy.fr

**Horaires d'ouverture**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h  
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

**Fermeture le 16 août**

**C.C.A.S.**  
**1 allée des Anémones**

Tél. 02.48.64.78.78  
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

**Horaires d'ouverture**  
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h  
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h  
Vendredi 8h à 12h

**Fermeture le 16 août**

**Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"**  
**3 rue du 19 mars 1962**

Tél.: 02.48.64.72.25  
**Horaires d'ouverture**  
Lundi 16h30 à 19h  
Mercredi 15h à 18h  
Vendredi 17h à 19h  
Samedi 10h à 12h

**Fermeture du 15 juillet au 11 août**

**Relais Assistantes Maternelles**  
**"POMME D'API"**  
**1 allée des Anémones**

Tel 02.48.64.78.79  
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

**Accueil Administratif**  
**UNIQUEMENT** sur rendez-vous  
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h  
Vendredi 8h à 12h

**Accueil Ateliers d'Eveil**  
Lundi 9h à 11h  
Vendredi 9h à 11h

**Fermeture le 16 août**

**Cabinet médical**  
**16 rue du Champ du Puits**

Tél : 02.48.64.71.53  
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53  
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65  
Infirmières : 02.48.64.74.63  
Podologue : 02.48.64.71.53

**Horaires du secrétariat**  
Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

**Pharmacie**  
**11 avenue des Anciens Combattants**

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

**Horaires d'ouverture :** Lundi de 14h à 19h30  
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30  
Samedi 9h à 12h